CRAT
COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.343
Le 09 septembre 2016

Projet de contenu de l'étude d'incidences relative à la révision du plan de secteur de WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à HELECINE

Brève description du projet

Projet :	Inscription de : 1. une zone d'activité économique mixte de 50,93 hectares, 2. une zone de parc de 10,43 hectares en compensation, 3. de zones agricoles de respectivement 7,58 hectares, 0,25 hectares, 2,68 hectares, 0,42 hectares, 10,39 hectares, 9,47 hectares, 7,06 hectares, 2,39 hectares en compensation, 4. quatre nouveaux périmètres d'intérêt paysager
Localisation :	Hélécine
Demandeur :	Intercommunale du Brabant wallon (IBW)

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	13 juillet 2016
Référence légale :	Article 42 alinéas 4 et 5 du CWATUP
Portée de l'avis :	Ampleur et précision des informations que doit contenir l'étude d'incidences

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu de l'étude d'incidences relative à l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Hélécine.

Elle valide le contenu proposé dans le dossier qui reprend et précise le contenu général fixé dans l'article 42 du CWATUP.

La Commission estime toutefois, vu la pression foncière dans la région visée par le projet, qu'il y a lieu de vérifier si le déclassement des zones d'habitat à caractère rural et des ZACC concernées dans les compensations ne compromettent pas la réponse aux besoins en logements dans le territoire visé.

Elle demande également que le projet de contenu de l'étude d'incidences soit complété par une analyse des impacts du projet sur la mobilité à une échelle macro, et plus particulièrement sur l'axe venant de l'autoroute E411 et traversant les zones urbaines de Jodoigne et Piétrain (RN29 et 222).

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président